



INSTRUCTIONS DE COURSE Types Habitable 2021-2024

Trophée Jean Louis BONNAFOUS

Grade 5 C – 1er OCTOBRE 2023

Rivière Dordogne

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN Port de Cavernes - 33450 SAINT-LOUBES

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile Les règlements fédéraux, les règles du Championnat de l'Estuaire 2023*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon, par VHF

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront disponibles sur le site du Club www.cn133.fr et affichés sur le tableau officiel d'information à la Halte Nautique du CNL.

3.3 Sur l'eau, le comité de course sera en veille sur le canal 72 et pourra communiquer avec les concurrents si besoin.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX

5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur **la Barge de Cavernes ou sur le Bateau Comité**.

5.2 Quand **le pavillon Aperçu** est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 mn après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

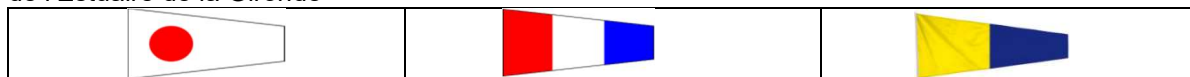
6.1 Date et heure des courses

Date	Flottes	Signal d'attention	Nbre Courses
Dimanche 1er Octobre à CAVERNES	A,B,C,D et R	8 H	2 courses

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, **un pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les flammes 1-3-5 pour les flottes 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1

Flamme 3

Flamme 5

Le pavillon **toutes classes** est le **Pavillon National**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe PARCOURS.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF et par un panneau indiquant le parcours au mât de la barge ou sur le bateau comité de course
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**. **Pour les visiteurs, le passage de la porte du pont LGV est obligatoire.**
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner ou bouée de parcours précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES Départ et Arrivée sont définies en Annexe

Le Dimanche 1er octobre aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves, les îles, les rives, les digues, les pontons,...

12. LE DEPART

12.1 Ligne de départ définie en ANNEXES

Rappel de la procédure de départ appliquée en régates sur l'Estuaire de la Gironde :

H – 8 min	Signal d'avertissement (SA) avec le Pavillon National et 1 signal sonore
H – 4 min	Signal préparatoire avec 1 signal sonore
H – 1 min	1 minute avant départ (amené du signal préparatoire) avec 1 signal sonore long
H – 0 min	Top Départ (amené du signal d'avertissement) avec 1 signal sonore

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau **qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 Ligne d'arrivée au mât arborant un pavillon bleu définie en ANNEXES.

- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable. **Dans le cas où une marque d'arrivée aurait dérapé, la ligne d'arrivée sera définie par le CC avec une annonce par VHF pour communiquer l'amer défini qui sera situé dans le prolongement de la ligne précédemment définie.**

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} de chaque flotte
Flottes 1 – 3 – 5	Type côtier	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de chaque flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a))

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de *30 minutes* après que le dernier bateau de chaque groupe a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Des formulaires de demandes d'instruction sont disponibles
- 17.3 Des avis seront affichés sur le panneau à l'entrée sur Club House du CNL, au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Club House du CNL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une course doit être validée pour valider la compétition.**
- 18.2 Quand les deux courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système *temps sur temps avec cvl*.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] **Un émarginement sera mis en place au départ de la première course.**
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles *75 minutes* avant son signal d'avertissement.

23.4 [DP] [NP] Les BATEAUX ACCOMPAGNATEURS doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Cavernes.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

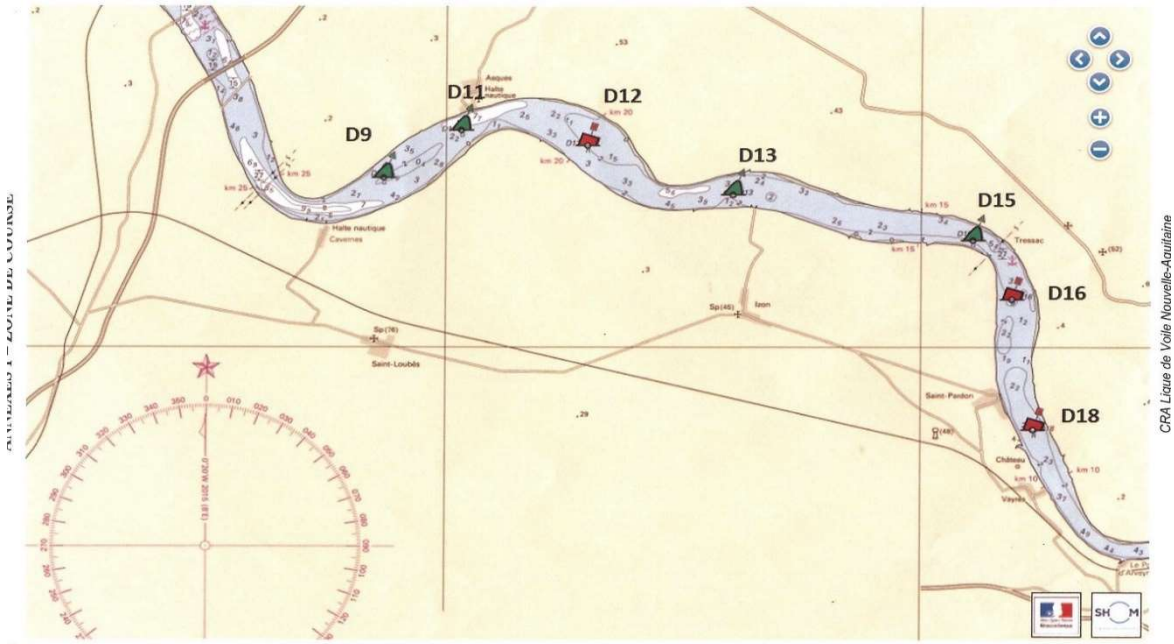
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. CLASSEMENT : à l'issue de la Course du Dimanche 1^{er} Octobre 2023.

ARBITRES DESIGNES : Andrée BUCHMANN-ZVORYKINE, Dimitri ZVORYKINE

ANNEXE » PARCOURS » HORAIRES DES MAREES - Dimanche 1er Octobre 2023

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bordeaux	1 ^{er} octobre	5h09 17h26	9h30 21h49	111-108
Libourne		6h48 19h06	10h12 22h28	111-108



Course 1 Signal d'Attention : 8 H

Mât de Pavillons sur la Barge CNL à Tribord – Bouée ou Amer défini par VHF à laisser à Babord

D12	à laisser	à Babord
D13	à laisser	à Tribord
D15	à laisser	à Tribord
D16	à laisser	à Babord
D18	à laisser	à Babord

Arrivée : Réduction possible (annonce par VHF) à toutes les marques de parcours, les bouées de chenal, de club ou amer défini par le Comité de Course, entre Bateau Comité et Bouée.

Course 2 à suivre

Bateau CC et Bouée de chenal

D13	à laisser	à Babord
D11	à laisser	à Babord
D9	à laisser	à Babord

Arrivée : Mât de Pavillons sur la Barge du CNL à Babord et Bouée ou Amer à Tribord

Un apéritif sera servi à la fin de la 2^{ième} course suivi des résultats.
On invite tous les équipages à un repas « auberge espagnole », les vins seront offerts.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : Les marques de parcours, les bouées de chenal, les bouées club.